

Département de l'Yonne

Communauté de  
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	6 juin 2011	<b>Nombre de conseillers communautaires</b> En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 28
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	6 juin 2011	

**Séance du mardi 14 juin 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi quatorze juin deux mille onze à dix neuf heures, à la salle communale de Villecien, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (supplée Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (supplée Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Manuelle MOINE (supplée par Monsieur Yann CHANDIVERT)  
Monsieur Thierry LEAU (supplée par Monsieur Mohamed EL HAÏBA)  
Madame Valérie BRUSIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUSSART)  
Monsieur Michel THIAVILLE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets ménagers- 2010

N° ENV/2011/36

Conseil communautaire du  
14 juin 2011

**OBJET** : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers- 2010

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le président d'un EPCI « ... *présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public [...] de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères...* »

**CONSIDERANT** que le contenu de ce document est très précisément défini par le décret n°2000-404 du 11 mars 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

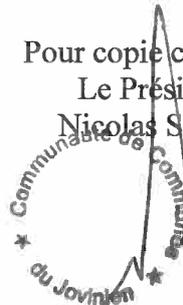
Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du présent rapport pour l'année 2009,

**DEMANDE** que ce rapport soit transmis aux Maires des communes membres.

**DIT** que conformément à la réglementation, le rapport et l'avis du Conseil communautaire seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Préfecture : 18/07/2011

date de publication : 19/07/2011